

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE COMPLÉMENTAIRE À SAINT-ORENS-POUY-PETIT LES DIMANCHES 5 ET 12 DÉCEMBRE 2021

Auch, le 18 octobre 2021

Afin de compléter le conseil municipal de Saint-Orens-Pouy-Petit qui, par suite de démissions de quatre conseillers municipaux, dont deux adjoints au maire, a perdu plus du tiers de ses membres, les électeurs de la commune de SAINT-ORENS-POUY-PETIT sont convoqués par arrêté préfectoral du 18 octobre pour élire QUATRE conseillers municipaux.

Les déclarations de candidatures, désormais obligatoires, y compris pour les élections partielles, seront reçues à la sous-préfecture de Condom :

- avant le 1^{er} tour de scrutin, du 16 au 18 novembre 2021 inclus, de 9h à 12h et de 14h00 à 17h, jusqu'à 18 heures le jeudi 18 novembre 2021, et
- en cas de second tour, si nécessaire (même en l'absence de candidat pour le 1^{er} tour, si de nouveaux candidats se présentent ou si le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir) les lundi 6 décembre 2021 (de 14h00 à 17h00) et mardi 7 décembre 2021 (9h-12h et 14h00-18h00).

Les déclarations transmises par voie postale, télécopie ou messagerie électronique ne sont pas recevables.

Cette élection se déroulera le dimanche 5 décembre 2021, de 8 h à 18h, pour le 1^{er} tour, et, en cas de second tour, le dimanche 12 décembre 2021.

S'agissant d'un scrutin plurinominal majoritaire à 2 tours, pour être élu un candidat doit recueillir :

- au 1^{er} tour, la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits,
- au 2nd tour : la majorité relative, quel que soit le nombre de votants.

**Service départemental de la
communication interministérielle
de l'Etat**

Tél. 05.62.61.43.68
Portable. 06.34.31.26.98
Mél : pref-communication@gers.gouv.fr

3, Place du Préfet Claude Erignac
32000 AUCH

